

PALESTINE – SOLIDARITÉ

<http://www.palestine-solidarite.org>

L'information est une arme au service de la paix. Sa diffusion est un acte de résistance
Dénoncer ne suffit plus, il faut expliquer, informer, transmettre
Les médias occidentaux dans leurs larges majorité ont de tout temps accepté les versions de l'armée
israélienne et fermant les oreilles aux autres sources
Les informations contenues dans ce journal sont obtenues par la lecture journalière des journaux en
ligne (Afp- ats - Ap - Reuters, XINHUANET) ainsi que les sources
d'informations de la résistance

Journal de Palestine

N° 224 du 02.03 au 05.03

Par M. Lemaire

Ps : Avant de vous lancer dans la lecture du journal, noter ceci: Ne soyez pas surpris d'entendre Sharon & consort parler de résistants, en lieu & place de terroristes : j'ai programmé mon ordinateur dans ce sens.

2 Ps : L'ordinateur ne corrige pas lorsque je parle d'action terroriste des occupants.

Vous retrouverez ce journal

a) sur mon blog : <http://journal-palestine.blogspot.com>

b) sur le site : www.palestine-solidarite.org à cette adresse : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_Palestiniens.htm

c) dans la rubrique "Le journal des Palestiniens" sur le site "Palestine, le secret dévoilé" : <http://www.palestinefr.net/jop.php>.

d) Le "Journal de Palestine" est également visible sur le site <http://www.aredam.net/> rubrique 14

e) Site de la Solidarité socialiste : <http://socialisme-solidarite-che.skynetblogs.be/>

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Le signe # veut dire : important (à nos yeux)

Tiré à part :

05-03

Le Président Mahmoud Abbas et son premier ministre Ismaël Haniyeh sont d'accord de ce rencontrer aujourd'hui lundi et mardi sur la déclaration du gouvernement d'unité et de geler les points de controverse concernant les portefeuilles clé des ministres des affaires étrangère et de l' Intérieur.

Les responsables des groupes parlementaires du Hamas et du Fatah au Conseil législatif palestinien participaient également aux discussions.

M. Haniyeh a déjà eu des consultations avec diverses factions palestiniennes dans le but de les persuader de participer au gouvernement d'union nationale.

Le Jihad islamique, le Front populaire pour la libération de la Palestine (PFLP) et le Front démocratique pour la libération de la Palestine (DFLP) ont exprimé leur refus. Le Parti du peuple palestinien et le Parti imitatif national ainsi que six personnalités indépendantes, dont les noms n'ont pas été rendus publics, ont accepté d'y participer. Le député indépendant Mustafa al- Barghouti, qui pourrait être nommé ministre de l'Information, est également venu à Gaza avec M. Abbas.

IPC

Cathy & Marc

Résistance

1 Politique Palestinienne (en Palestine toujours occupée)

2 Politique Israélienne

3 Politique internationale des territoires occupés

4 La Palestine en chiffre & au jour le jour

Détails par région:

Décompte des pertes humaines

Rapport de l'OLP : 4.698 Palestiniens tués de Septembre 2000 à février 2007.

5 Médias/Vidéos

5-1 Rapport sur les attaques de la presse en février

6 Les brèves

6-1 80% de la population de la BG dépendent des aides du PAM et de l'UNRWA.

6-2 264 millions d'Euros pour l'Office de secours et de travaux des Nations unies.

6-3 Le CPDH appelle à mettre un terme à la politique de la punition collective contre les Palestiniens.

6-4 En une semaine, les forces occupantes exécutent plus de 43 opérations d'incursions en Cisjordanie.

6-5 L'Iran, Israël et les Usa vus comme les pays à l'influence la plus négative.

6-6 Plus des trois quarts des Israéliens mécontents de leurs dirigeants.

7 Dossier

7-1 La Résistance, seul chemin du possible.

7-2 Point de vue de Al-Oufok : La "Paix" de l'occupant ...Les sanctions américaines empêchent des projets de retraitement de l'eau.

7-3 Point de vue de l'AP : Les membres de L'UE tentent de rester groupés sur le Proche-Orient.

8 Courrier des lecteurs & trouvé sur le net

8-1 Non au terrorisme de l'État d'Israël contre les peuples Palestiniens et Libanais.

8-2 Israël présentera à l'Eurovision une chanson sur l'apocalypse nucléaire.

9 Annexe

9-1 Rapport du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

Résistance

Au jour le jour

02-03

Retour des roquettes Kassam...

Plusieurs roquettes Kassam, tirées de la bande de Gaza, se sont abattues sur la région du Néguev occidental ce vendredi.

Ces tirs interviennent quelques jours après la déclaration d'Amir Peretz selon laquelle "il est important de rendre aux habitants des localités israéliennes limitrophes de la bande de Gaza un sentiment de sécurité". Le ministre de la guerre s'est dit prêt à employer la force pour parvenir à cet objectif.

Infolive.tv

04-03

Des résistants d'un village au nord de Ramallah ont ouvert le feu sur la localité juive voisine de Haramish.

04-03

Un véhicule israélien a été caillassé près de Silwad. Le conducteur s'en est sorti indemne mais la voiture a été endommagée. (Guysen.Israël.News)

04-03

Des résistants ont activé une charge explosive sur le passage d'une troupe de Tsahal qui patrouillait le long de la barrière de sécurité séparant Israël de la bande de Gaza, près du kibboutz Beéri. (Guysen.Israël.News) (3eme charge en 1 heures)

Analyse

02-03

Des milliers de Palestiniens se sont rassemblés dans la ville de Gaza en soutien au Jihad Islamique vendredi, mettant le feu à des drapeaux américains et israéliens, alors que le Jihad Islamique a promis de faire plus d'attaques contre l'état hébreu.

« Parler d'un cessez-le-feu est prématuré, car notre priorité doit rester la résistance », a dit le leader Nafiz du Jihad Islamique aux foules rassemblées.

Azzam a promis que son mouvement soutiendra un gouvernement d'union palestinien à venir, bien que le Jihad Islamique n'y participe pas.

« Notre message à tous est que le plan israélien ayant pour but de diviser les rangs palestiniens a échoué », a-t-il dit.

« Le Jihad Islamique est capable de frapper à tout endroit à tout moment », a dit un porte-parole du Jihad Islamique au rassemblement. « Ce n'est qu'une question de temps avant que nous ne répondions aux crimes sionistes. »

Al-Manar

Traduction : manar-fr.com

1 Politique Palestinienne

MM Abbas & Haniyeh.

Abbas

01-03

Le président Abbas, a appelé le nouveau gouvernement d'union nationale palestinien qui réponde et se plie aux conditions du Quartette

Nous devons former ce gouvernement et nous devons accomplir cette tâche dans un délai prévu de cinq semaines ...

Le Quartette a demandé au gouvernement de renoncer à la violence et de reconnaître Israël ainsi que les accords conclus, afin d'obtenir la levée du blocus économique imposé sur l'Autorité palestinienne.

CRI Online

Haniyeh.

01-03

Le Premier ministre, Ismaël Haniyeh a dénoncé hier l'escalade militaire sioniste qui vise à mettre en échec les efforts palestiniens et arabes destinés à lever le siège imposé sur le peuple palestinien.

Haniyeh, a informé les journalistes que cette escalade présente le refus sioniste de l'accord de la Mecque qui concrétisera l'unité nationale palestinienne dans un gouvernement d'union.

Il a insisté sur la nécessité du départ de ces forces agressives de la ville de Naplouse et de tous les villes, villages et camps palestiniens.

Il a appelé les organisations internationales et juridiques d'assumer leurs totales responsabilités en stoppant l'escalade perpétuelle pratiquée contre le peuple de la Cisjordanie et la bande de Gaza.

CPI

1-2 Les analyses (du processus de paix).

04-03

Concernant la position internationale du gouvernement d'unité , Haniyeh a toutefois assuré que de nombreux pays européens soutenaient cet accord et que les Européens semblaient progressivement s'orienter vers l'acceptation de contacts avec un gouvernement d'union nationale palestinien.

il s'en est pris aux Etats-Unis et à Israël pour leurs réserves à l'égard du futur gouvernement palestinien..

"J'espère que l'administration américaine va reconsidérer sa politique parce qu'il y a une volonté et un consensus palestiniens et que la communauté internationale doit dès lors les respecter", a dit le Premier ministre à des journalistes.

IPC+agences

1-3 Sur le terrain.

05-03

Une fusillade a éclaté lundi à Gaza entre des partisans du gouvernement du Hamas et des hommes de la sécurité fidèles au Fatah du président palestinien. C'est l'incident le plus grave depuis l'accord du 8 février

Wafa

1-4 Les grandes manœuvres.

03-03

Le Directeur du département des négociations à l'Organisation de la Libération de la Palestine Dr Saébe Ereikat a souligné la nécessité d'une intervention internationale pour mettre un terme au siège imposé au peuple palestinien.

D.Ereikat a indiqué "les pays de l'UE et les Etats arabes nous avaient, généreusement, soutenus financièrement et politiquement pendant l'année 2006 où un siège sans précédent a été imposé sur le peuple palestinien."

Il a fait remarquer " l'UE a débloqué 35 million de dollars par mois aux Palestiniens en 2006, tandis que les pays arabes ont débloqué 50 million de dollars par mois. "

Dr Ereikat a ajouté" le siège dont les Palestiniens souffrent s'incarne dans deux points : le gel des revenus des taxes douanières collectées par Israël au nom de l'Autorité Nationale Palestinienne et les restrictions imposées sur le transfert des aides financières par les banques. "

Par ailleurs, M. Ereikat a dit " la paix est notre choix stratégique. Mais pour réaliser cela, Israël doit se retirer aux frontières de 1967 et implémenter les conditions de la Feuille de route."

Wafa

05-03

Le Directeur du département des négociations à l'OLP Dr Saéb Erikat a appelé, la communauté internationale, à déployer tous les efforts pour mettre un terme aux mesures israéliennes unilatérales qui entravent les efforts visant à raviver le processus de paix.

Wafa..

1-6 Gouvernement cherche coalition désespérément...

01-03

Haniyeh s'est réuni avec une délégation du bloc du Hamas dans le Conseil Législatif Palestinien pour mettre les députés au courant de pourparlers pris pour la formation du gouvernement d'union nationale.

Notons enfin qu'Ismaël Haniyeh avait donné aux mouvements du Hamas et du Fatah un délai de quelques jours qui prendra fin vendredi prochain pour qu'ils donnent les noms de leurs candidats au gouvernement d'union à venir.

CPI

03-03

Le Premier ministre Ismaël Haniyeh a invité vendredi les chefs de factions palestiniennes à arrêter le choix de leurs représentants au sein du futur gouvernement d'union afin de ne pas renforcer les détracteurs de cet accord.

CRI Online.

04-03

Le Hamas a remis sa liste de candidats ministériels au Premier ministre désigné Ismaël Haniyeh, Le porte-parole du Hamas, le député Salah al- Bardaweel, a fait savoir que sept candidats ministériels étaient originaires de la Cisjordanie alors que les cinq autres de Gaza, refusant toutefois de révéler les noms de ces candidats.

IPC+agences

04-03

Pendant ce temps, davantage de postes ministériels du futur gouvernement ont été définis samedi, Salam Fayyad, un ancien ministre des Finances, ayant confirmé qu'il occuperait le même portefeuille au sein du nouveau cabinet alors que Zeyad Abou Amr, indépendant, ayant accepté d'assumer le portefeuille des Affaires étrangères. Alaa Yaghi, un député du Fatah, a fait savoir que le poste de ministre de la Culture serait octroyé au Parti du peuple (People's Party) qui a annoncé le même jour sa décision de se joindre au nouveau gouvernement.

M. Yaghi a également confirmé que le poste de ministre de l'Information serait attribué au Parti imitatif national (National Imitative Party), représenté par le député Mustafa al-Barghouti.

IPC+agences

04-03

Le mouvement Djihad islamique refuse de participer au gouvernement d'union nationale, alors que le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP) n'ont pas encore prononcé leur décision finale.

En dépit du rejet et de l'hésitation de certains groupe palestiniens, le porte-parole du gouvernement provisoire dirigé par le Hamas, Ghazi Hamad, a déclaré que "les négociations sur le gouvernement d'union ont fait de bons progrès et il n'y a plus d'obstacles sérieux qui pourraient empêcher l'annonce du nouveau gouvernement".

IPC+agences

1-9 Action & déclaration palestinienne contre la politique colonialiste en général

01-03

##Le Mouvement de Solidarité International (ISM) a indiqué que le Front Populaire pour la Libération de la Palestine (FPLP) célébrerait son 38ème anniversaire ce vendredi à Bil'in.

Dans un communiqué, publié mercredi, ISM a mentionné que des dizaines de citoyens marcheraient dans la direction du Mur de l'apartheid, qui a avalé plus de 60% de terres de Bil'in.

Les manifestants revendiqueront le démantèlement du Mur et de la colonie illégale de Mod'in Elit, selon le communiqué.

ISM a rappelé que le Conseil du planning israélien avait approuvé la construction de 1500 appartements sur des terres appartenant aux villageois de Bil'in

Wafa

Oum Salmouna près de Bethléem.

02-03

Les forces de l'occupation ont attaqué, hier vendredi 2/3, une marche populaire pacifique organisée contre le mur de séparation dans le village d'Oum Salmouna près de Bethléem.

Le chef du comité de la défense des terres, Khaled Al-Izza, a dit que l'entité sioniste confisque d'autres terres également au profit du mur de séparation.

Azmi Al-Chouikhi, membre des comités populaires, a appelé le peuple palestinien et ses forces nationales à travailler dans le but de faire échouer les plans de l'occupation israélienne.

CPI

2 Politique Israélienne

Olmert

01-02

En chute libre dans les sondages à la suite notamment d'une série "d'affaires", Olmert était rattrapé jeudi par un nouveau scandale lié à des promotions politiques de certains de ses proches dans la fonction publique.

Ces accusations ont été lancées par la chaîne de télévision privée "10.

Selon cette télévision, ce document donne la liste de 115 militants et membres du comité central du Likoud ayant bénéficié des faveurs de M. Olmert. "Parmi les emplois qui auraient été ainsi accordés à des proches de M. Olmert figurent notamment des postes importants au sein de collectivités locales et de la Poste, qui auraient du faire l'objet d'un appel d'offres.

Olmert est le quatrième Premier ministre consécutif à être l'objet d'une enquête, après Ariel Sharon, Ehud Barak et Benjamin Netanyahu.

Aucun d'entre eux n'a toutefois été inculpé.

Afp

2-10 Colonialisme israélien. (Colonisation & colonies)

02-03

Un siège israélien supplémentaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza

A l'occasion de la fête juive d'Al-Massakhire, les forces de l'occupation israélienne ont imposé un siège total et renforcé sur les territoires palestiniens occupés, pour plusieurs jours.

CPI

02-03

Les troupes israéliennes ont bloqué les territoires palestiniens pour la période de la fête juive de Pourim, a fait savoir le service de presse de l'armée.

RIA Novosti

04-03

L'occupation envahit le village de Hares et les forces de l'occupation israélienne ont installé, ce matin dimanche un barrage militaire surprenant à l'entrée est de la ville de Selfit près du village de Yassouf au nord de la Cisjordanie.

CPI

04-03

De grandes forces de l'armée de l'occupation israélienne ont envahi, la nuit dernière, le village d'Askaka à l'est de la ville de Selfit en Cisjordanie sous des tirs intenses et en lançant des bombes sonores.

CPI

04-03

Les forces israéliennes ont attaqué la ville d'Hébron.

Selon des sources israéliennes, aujourd'hui matin, les forces israéliennes ont arrêté deux membres du Mouvement de Fateh sous prétexte d'ils sont "demandés" pour l'autorité israélienne et les ont conduit vers des Centres de l'enquête.

IPC+agences

04-03

Des colons extrémistes ont attaqué des maisons palestiniennes.

Selon des témoins, une dizaine de colons de Beit Ain ont pris d'assaut le village de Kherbat Safa, et ouvert le feu semant la panique parmi la population.

Wafa

2-13 Prisons & tortures.

01-03

La Haute cour de justice israélienne a rejeté l'appel des députés palestiniens du Hamas détenus en Israël, exigeant leur libération. La Cour suprême a prolongé détention jusqu'à la fin de la procédure juridique entamée au lendemain de leur arrestation à la suite de l'enlèvement de Guilad Shalit, le 26 juin dernier, Infolive.tv

02-03

Continuation de politique israélienne de l'arrestation contre les citoyens palestiniens, les forces israéliennes ont attaqué les villages d'Al- Kader , Khressa et Banie Hassan en Cisjordanie et en arrêtant 10 citoyens palestiniens .

02-03

Gaza

Les forces israéliennes ont arrêté cinq enfants palestiniens près de camp d'Al-Ibireg dans la bande de Gaza.

IPC

04-03

La police d'occupation appuyée par des forces de l'armée israélienne ont lancé des campagnes de pénétration et de recherche contre les ouvriers palestiniens provenant des villes et villages de la Cisjordanie pour chercher du travail dans les territoires palestiniens occupés en 1948.

Selon des sources officielles de la police israélienne, plus de 1000 ouvriers palestiniens ont été arrêtés pendant les deux derniers jours, sous prétexte qu'ils ne possèdent pas de permis pour entrer dans les territoires palestiniens occupés en 1948.

On souligne également que les autorités israéliennes ont prolongé la détention administrative de 320 palestiniens.

CPI

04-03

Les autorités de l'occupation israélienne a décidé d'accepter l'appel du procureur général contre la libération du Cheikh Jamal Al-Tawil, maire de la ville d'Al-Birah, et refuse la libération du maire malgré de la fin de sa peine Ces autorités ont déjà refusé une décision pour alléger sa peine administrative à trois mois.

CPI

04-03

Des sources sécuritaires de l'armée de l'occupation ont affirmé, hier dimanche 4/3, que les services de renseignements israéliens ont arrêté, avant plus d'un mois, le palestinien Amer Zaki (37 ans) de la bande de Gaza en présentant la liste de ses accusations à un tribunal militaire.

CPI

3 Politique Internationale des territoires occupés

1 Pays Arabes & voisins

05-03

" L'initiative de paix arabe n'est pas négociable", selon les Ministres arabes des affaires étrangères

Le chef de la Ligue arabe, Amr Moussa, a affirmé hier que l'initiative de paix arabe sur le Proche-Orient n'était pas négociable.

Les Ministres arabes des affaires étrangères, ont refusé quelques modifications à l'initiative de paix arabe.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, Tzipi Livni avait affirmé qu'Israël ne pouvait accepter l'initiative de paix arabe " dans sa forme actuelle ", dans une rare interview publiée jeudi par un journal palestinien, le quotidien al- Ayyam.

Lors d'un communiqué de presse , Les Ministres arabes des affaires étrangères ont refusé quelques modifications à l'initiative de paix arabe. " Le retrait israélien sur des terres palestiniennes et la région de Golan qui ont occupé dans la guerre de l'année 1967 , est une condition pour réaliser la paix dans la région", ont-t-ils déclaré, en exprimant de compléter leur l'initiative de paix arabe avec le Israël comme un choix stratégique.

SOURCE : IPC+agences

05-03

Les Ministres arabes des affaires étrangères ont appelé, la communauté internationale à trouver un règlement immédiat au conflit israélo-palestinien pour instaurer une paix juste dans la région.

Les ministres ont appelé le Quartette à déployer tous les efforts pour l'implémentation immédiate de la Feuille de route qui assure l'établissement d'un état palestinien indépendant et contigu avec Israël.

Wafa

Iran

04-03

Le président Mahmoud Ahmadinejad a été reçu samedi soir par le roi Abdallah d'Arabie Saoudite avec lequel il a évoqué les complots ennemis visant à diviser le monde islamique, ainsi que les questions palestinienne, libanaise et irakienne.

"Heureusement nous et les Saoudiens sommes pleinement conscients des menaces de nos ennemis et nous les condamnons. Nous demandons à tous les musulmans d'être conscients des complots et d'être sur le qui-vive", M. Ahmadinejad a également exprimé le soutien de l'Iran aux efforts saoudiens pour calmer la situation au Liban et résoudre la crise politique dans ce pays. Les deux chefs d'Etat ont par ailleurs insisté sur la nécessité de préserver l'unité nationale de l'Irak et de garantir l'égalité parmi ses citoyens, a indiqué l'agence.

L'Iran estime que le régime irakien subit des ingérences des Etats-Unis et que la principale condition à la réduction des violences est un départ des forces d'occupation.

Sur les questions palestinienne et irakienne, "nous avons des points de vue communs", a pour sa part affirmé le président iranien.

(AFP)

<http://fr.news.yahoo.com/04032007/202/arabie-visite-d-ahmadinejad-pour-tenter-de-regler-les-crises.html>

4 La lutte pour la libération dans les territoires occupé

a) Cisjordanie occupée par Israël depuis 1967 : Au jour le jour

Bethléem

Oum Salmouna près de Bethléem.

02-03

" Une manifestation dans le village Om Salmona " à Bethléem ;

Ils étaient six cent vendredi à Umm Salamuna...

Ils étaient six cent, hier, dans le village d'Umm Salamuna. Militants et internationaux se sont unis dans le village pour manifester ensemble contre le mur construit à travers le district de Bethlehem.

Les forces israéliennes ont attaqué la manifestation des citoyens palestiniens contre le mur de séparation au village d'Om Salmona dans la ville de Bethléem en Cisjordanie.

Malgré une dizaine de blessés parmi les manifestants, les participants ont décidé de continuer leur manifestation pacifique.

IPC & Najib Farraj - PNN

Banie Hassan à l'est de la ville de Kalkilya en Cisjordanie.

04-03

Une force israélienne spéciale a attaqué le village de Banie Hassan à l'est de la ville de Kalkilya en Cisjordanie.

Selon des sources locales, une force israélienne spéciale a ouvert le feu lourd, contre des citoyens : une femme a été blessée.

IPC+agences

Naplouse.(dans le nord de la Cisjordanie)

Opération « chaleur d'hiver »

28-02

Des sources palestiniennes ont déclaré que les forces de l'occupation israélienne ont arrêté plus de 30 palestiniens depuis le début des dernières opérations dans la ville de Naplouse au nord de la Cisjordanie, en soulignant que les forces occupantes ont arrêté aussi le Cheikh Maher Al-kharaz, une personnalité proche du mouvement de la résistance islamique (Hamas) avec ses trois fils.

CPI

01-03

L'offensive israélienne contre la ville de Naplouse s'est poursuivie pour le quatrième jour consécutif.

L'armée israélienne a renforcé jeudi son opération militaire « chaleur d'hiver » à Naplouse.

Selon un correspondant de Wafa, les Forces d'Occupation israélienne (FOI) ont assiégé la vieille ville de Naplouse où elles ont ouvert le feu intensivement.

Des témoins rapportent toutefois que les troupes se sont partiellement retirées de certaines parties de la ville.

Amin Abu Wardeh – PNN & Wafa

01-03

Les Forces Israéliennes ont blessé trois civils palestiniens et ont enlevé deux autres dans la vieille ville de la ville de Naplouse, au nord de la Cisjordanie. Cette nouvelle incursion a eu lieu dans la nuit de hier vendredi et a été

effectuée de plusieurs directions pendant que 40 véhicules blindés et bulldozers militaires envahissaient la ville de Naplouse de la région d'Al Tour, sud-est de la ville, et de Huwwara et de la rue d'Al Quds, au sud de Naplouse.

IPC

02-03

Les forces de l'occupation israélienne ont réinvesti ce matin, la ville .

Cet envahissement vient quelques heures seulement après la déclaration des autorités d'occupation israélienne de la fin de l'opération baptisée "hiver chaud", et qui est la plus importante depuis 2002.

CPI

03-03

Haniyeh a déclaré Naplouse zone sinistrée, ce qui signifie qu'il faille rassembler l'argent et les efforts nécessaires pour la restaurer suite aux grands dégâts causés par les forces de l'occupation israélienne.

CPI

Ramallah

02-03

19 blessés, dont deux enfants à Bil'in

La manifestation palestinienne pacifique hebdomadaire a eu lieu contre le mur de séparation et les pratiques politiques israélienne de réquisitionner les terres des citoyens palestiniens après la continuation de construction du mur illégal de séparation sur les terres des citoyens palestiniens malgré la décision de la Cour international Justice de la Haye.

Selon des sources locales, les forces israéliennes d'occupation ont pratiqué toutes les moyens de violence et ouvert le feu contre les participants en utilisant des bombes d'élasticités pour disperser la foule et réprimer cette manifestation, causant des heurtes entre les forces israéliennes et les participants..

Selon des sources médicales palestiniennes, dix neuf ont été blessés par les tirs de soldats israéliens. Les blessés sont des participants palestiniens, des pacifistes internationaux et israéliens.

IPC

4-2 La Palestine en chiffre (Depuis le début de l'Intifada le 25 septembre 2000)

Civils & résistants tués	: 5.258
Palestiniens blessés	: 84.516
Internationaux blessés	: 175 (chiffre tout a fait minimal)
(balles réelles ou caoutchoutées, gaz lacrymogène, autres moyens)	
Arrêtés :	: 47.065
En prison :	: 9.970
Pacifistes en prison ou arrêtés	: 92
Autres actes	
Journalistes tués	: 9
Journalistes blessés	: ? + 32
Nombre de maisons palestiniennes détruites ou partiellement démolies	: 66.275
<u>2-2 Occupants:</u>	
Israéliens tués	: 1.112 (343 militaires/policiers)
Israéliens blessés	: 6.135 (288 militaires/policiers)

Nb : j'ai imputé à Israël les morts et blessés lors des affrontements inter-palestiniens (la rédaction)

Les chiffres indiqués sont **vérifiés par le recoupement** des chiffres des pertes communiqués par la résistance & les médias occidentaux.

Rapport de l'OLP : 4.698 Palestiniens tués de Septembre 2000 à février 2007

L'Organisation de Libération de la Palestine a publié un rapport sur les violations israéliennes aux Territoires Palestiniens Occupés au début de l'Intifada en septembre 2000 et fin février 2007.

Le Département des Relations Nationales et Internationales de l'OLP a indiqué dans son rapport que les opérations contre les Palestiniens se sont intensifiées aux territoires palestiniens Occupés,

Le rapport indique également que depuis le début du deuxième Intifada 2000, et jusqu'à fin février 2007, les forces israéliennes ont tué 4.698 Palestiniens, dont 899 enfants, 296 femmes et 360 membres des forces de sécurité palestiniennes. 491 Palestiniens d'autres ont été tués lors des opérations d'assassinats extrajudiciaires. 146 Palestiniens ont trouvé la mort aux check-points ou sur les barrages de l'armée israélienne parce que l'armée israélienne avait obstrué leur passage.

65 Palestiniens ont été tués par les attaques des colons israéliens. 10 journalistes, 220 sportifs palestiniens, 6 étrangers, et 36 médecins, ont été tués par les soldats israéliens.

En outre, le rapport déclare que 38.689 Palestiniens ont été blessés pendant cette période, dont 7.600 sont maintenant handicapés.

Plus de 50.000 Palestiniens ont été arrêtés pendant cette période de temps, dont la plupart ont été libérés. Cependant, 10.700 Palestiniens restent dans les prisons israéliennes, dont 112 femmes et les 383 enfants.

65.728 maisons ont été partiellement détruites pendant cette période de temps, selon le rapport de l'OLP, et 7.795 maisons ont été totalement détruites.

1.300.000 arbres ont été déracinés et environ 300.000 dunums (1 dunum = 1000 mètres carré), de terre palestinienne ont été confisquées pour la construction du mur de séparation et l'expansion coloniale, selon le rapport de l'OLP.

SOURCE : IPC+agences

5 Médias/Vidéos

5-1 Rapport sur les attaques de la presse en février

03-03

L'armée a continué de tenter de museler le travail des journalistes au cours du mois de février. Restrictions de mouvement, arrestations et attaques ont constitué le quotidien des médias. L'Union des Journalistes palestiniens a issu son rapport concernant les violations israéliennes envers les médias durant le mois de février.

Le 10 février, l'armée a arrêté Abdel Hafeez Al Khalmon, photographe pour Associated Press au sud de la Cisjordanie, alors qu'il prenait des photos d'un soldat frappant un homme dans la vieille ville de Hébron.

Une semaine plus tard, Nasser Shiohi a été arrêté après avoir photographié un échange de tir de pierres et de balles entre de jeunes Palestiniens et l'armée

Le journaliste Jamil Farag est toujours emprisonné. Sa détention administrative a été renouvelée pour la sixième fois le 18 février. Le reporter de 42 ans du camp de réfugiés de Deheisha (Bethlehem) n'a toujours pas été traduit en justice et affirme ne pas connaître les charges qui pèsent sur lui.

L'armée a tiré sur des photographes et reporters de CNN, Al Hiyat et sur des journalistes israéliens durant une manifestation près du village de Bilin (district de Ramallah). Les soldats, au cours de cette action, ont attaqué avec des lances à eau des équipes de CNN et Al Jazira.

Atta Aouisat, 30 ans, a été blessé au shrapnel à la jambe droite lors d'une attaque de l'armée par grenade à Ras Al Amud (Jérusalem-Est) durant une manifestation le vendredi 24 février.

Les 25 et 26 février, l'armée a détruit les bureaux de radios et de télévisions à Naplouse et détourné les ondes radio pour émettre des déclarations contre la résistance armée. Elle a également arrêté le directeur de la télévision Sanabil et a confisqué les équipements et les ordinateurs de la chaîne.

[PNN Naplouse 03-03](#)

...

6 Les brèves

Ndlr : PS : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

Marc

6-1 80% de la population de la BG dépendent des aides du PAM et de l'UNRWA. Le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) a indiqué, dimanche, que 80% de la population de la Bande de Gaza (BG) dépendaient des aides qu'il offre en coopération avec l'UNRWA pour vivre.

Le Porte-parole du PAM M.Kirstie Campbell a fait remarquer " les ouvriers palestiniens qui travaillent en Israël se sont retrouvés en chômage puisque les autorités israéliennes leur interdisent l'accès à leurs travaux. "

Le Porte-parole a dit " nous estimons que 54 % des palestiniens souffrent de l'insécurité alimentaire. Nous avons aussi remarqué que des dizaines d'enfants se rendent à leurs écoles sans avoir mangé le petit-déjeuner."

Il a appelé les donateurs à augmenter leur contribution pour soulager la souffrance du peuple palestinien dont la majorité vive sous le seuil de pauvreté.

04-03 - NEW YORK - WAFA

6-2 264 millions d'Euros pour l'Office de secours et de travaux des Nations unies.

La commissaire européenne pour les Relations externes, Benita Ferrero-Waldner, et le commissaire général de

l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés (UNRWA) se sont rencontrés mercredi à Ramallah.

La réunion s'est soldée par un soutien de la Communauté européenne à l'agence onusienne pour un mandat de quatre ans (2007-2010).

La participation se monte à hauteur de 264 millions d'Euros répartis jusqu'en 2010, représentant une augmentation de 7% en comparaison à la dernière période.

La commissaire Ferrero-Waldner a déclaré : « Les réfugiés palestiniens sont de loin les plus sévèrement touchés par la crise socio-économique actuelle. »

Et de rajouter au sujet de l'Office de secours et de travaux : « L'UNRWA est d'une importance capitale dans cette situation. L'Union européenne est un des plus grands pourvoyeurs de l'agence et tous deux continuerons de travailler ensemble pour soulager la population réfugiée. »

PNN

6-3 Le CPDH appelle à mettre un terme à la politique de la punition collective contre les Palestiniens.

Le Centre Palestinien pour les Droits de l'Homme (CPDH) a appelé, la communauté internationale à agir pour mettre un terme à la politique de la punition collective pratiquée par Israël contre le peuple palestinien.

Dans un rapport couvrant la période du 1er janvier 2007 au 28 février 2007, le CPDH a indiqué que les Forces d'Occupation Israélienne (FOI) continuaient de fermer tous les passages commerciaux et civils, sans justification.

Selon le rapport, le siège politique et économique imposé au territoire palestinien occupé depuis l'arrivée du Hamas au pouvoir a entraîné une grave crise humanitaire, clarifiant que " le taux du chômage a augmenté de 55% et celui de la pauvreté de 73%."

Le centre a ajouté qu'Israël avait interdit à plus de 132 malades d'y se rendre pour recevoir un traitement médical nécessaire, sous des prétextes sécuritaires.

Il a estimé que de telles restrictions imposées aux mouvements de personnes et de biens constituait une violation flagrante du droit international.

Wafa 04-03

05-03

6-4 En une semaine, les forces occupantes exécutent plus de 43 opérations d'incursions en Cisjordanie.

03-03

Les forces de l'occupation israélienne ont exécuté plus de 43 opérations d'incursion dans différentes villes de la Cisjordanie, pendant la dernière semaine de Février seulement.

Selon le centre palestinien des droits de l'homme qui enregistre toutes les agressions et les violations de l'occupation israélienne, des dizaines de bâtiments et de maisons résidentielles ont été envahis et attaqués par les foces de l'armée de l'occupation israélienne.

Lors de la plus grande opération militaire exécutée contre la Cisjordanie et la bande de Gaza depuis le début de cette année (2007), l'armée de l'occupation israélienne a envahi la ville de Naplouse et ses camps en utilisant de grandes forces appuyées par des blindés en tuant un civil palestinien, blessant 12 autres et arrêtant plus de 150 palestiniens.

Les forces occupantes se sont emparées aussi de plusieurs maisons résidentielles en les transformant à des casernes militaires, ainsi que deux écoles qui ont été utilisées comme des centres d'interrogatoires.

Les forces de l'occupation israélienne ont encerclé les hôpitaux et ont imposé un couvre feu général en paralysant la ville de Naplouse.

Dès les premières heures de mardi 27/2/2007, les forces occupantes se sont retirées de la ville mais sans annoncer la fin de leurs opérations militaires et ont revenu à l'aube du lendemain.

On note que le centre palestinien des droits de l'homme n'a pas pu enregistrer les noms des citoyens palestiniens arrêtés par les forces occupantes dans la ville de Naplouse à cause du couvre-feu imposé sur les habitants.

Le centre a déclaré que les forces occupantes ont arrêtés plus de 55 palestiniens dont le membre du conseil législatif palestinien de la masse "changement et réforme", Hatem Kaficha.

Ont note que les forces occupantes ont arrêté plus de 564 palestiniens depuis le début de l'année 2007.

Les forces occupantes ont utilisé des unités spéciales portant des vêtements arabes qui ont exécuté plusieurs opérations de pénétration en frappant les habitants en et en utilisant des chiens policiers lors de leurs pénétrations dans les maisons palestiniennes.

CPI

6-5 L'Iran, Israël et les Usa vus comme les pays à l'influence la plus négative.

L'Iran et Israël sont vus à travers le monde comme les deux pays ayant l'influence la plus négative, selon un sondage publié par la BBC mardi.

Ces Etats sont suivis de près par les Etats-Unis et la Corée du Nord.

Plus de la moitié (56%) des 28'000 personnes interrogées dans 27 pays ont une opinion négative d'Israël et 17% une opinion positive.

L'Iran obtient 54% d'opinions négatives et 18% de positives.
Les Etats-Unis (51% de réponses négatives, 30% positives),
et la Corée du Nord (48% négatives et 19% positives) sont sur leurs talons.
Le Canada (54% d'opinions positives), l'Union européenne (53%), la France (50%) et le Japon sont jugés les plus favorablement.

"Il semble que les gens à travers le monde ont une mauvaise opinion des pays dont l'image est marquée par la recherche du pouvoir militaire", a relevé Steven Kull, directeur du Programme sur les opinions politiques internationales (Pipa) de l'université du Maryland, un des responsables de l'enquête.

"C'est le cas d'Israël et des Etats-Unis, qui ont récemment utilisé la force militaire, ainsi que la Corée du Nord et l'Iran qui sont perçus comme en train d'essayer de développer des armes nucléaires", observe-t-il.
A l'inverse, "les pays qui ont des relations internationales marquées par la puissance douce(..), comme la France, le Japon et l'Union européenne ont tendance à être vues plus positivement", remarque le chercheur.
Ce sondage a été réalisé par GlobalScan et Pipa pour la BBC entre novembre 2006 et janvier 2007.
ats..

http://www.edicom.ch/fr/news/international/269_3347353.html

6-6 Plus des trois quarts des Israéliens mécontents de leurs dirigeants.

Plus des trois quarts des Israéliens sont mécontents de leurs dirigeants politiques alors que le gouvernement d'Ehud Olmert est secoué par une série de scandales, selon un sondage rendu public hier par le quotidien Yedioth Aharonot.

Selon ce sondage, 78 % des personnes interrogées se déclarent mécontentes, tandis que seules 8 % affirment au contraire être satisfaites des dirigeants actuels, le reste étant sans opinion. Il y a un an, ce même sondage avait donné 55 % d'Israéliens mécontents et 17 % de satisfaits.

La corruption constitue la première raison avancée par 32 % des personnes interrogées pour justifier leur mécontentement, viennent ensuite le manque d'expérience (12 %), l'égoïsme (10 %) et le souci d'aider uniquement les riches (5 %).

<http://www.lorient-lejour.com.lb/page.aspx?page=article&id=335828>

7 Dossier

Ndlr : PS : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

7-1 La Résistance, seul chemin du possible.

La voix de la résistance : à Nablus et à Jénine, la résistance s'oppose vaillamment à la barbarie sioniste !
Au cours de la dernière semaine de février 2007, l'armée et les services secrets de l'entité sioniste ont déclenché plusieurs raids sur la ville de Nablus et la région de Jénine, situées au nord de la Cisjordanie occupée.
Ce n'est pas la première fois que les forces sionistes lancent des raids et commettent des assassinats de combattants palestiniens. Mais cette dernière attaque intervient au moment où les forces politiques palestiniennes étaient engagées dans un processus d'entente et de débats internes pour parvenir à une paix civile et tenter de desserrer l'étau imposé contre le peuple par les « forces du mal », Israël et ses alliés du Quartet, auxquels il faut ajouter leurs alliés arabes, le régime jordanien en tête.

L'attaque sioniste est, comme les opérations précédentes, destructive et sanguinaire. Elle exprime le mécontentement de la classe politique sioniste qui ne veut pas une paix sociale palestinienne, qui ne veut pas d'un gouvernement d'unité nationale, même si les pourparlers en cours pour la formation d'un tel gouvernement risquent d'accoucher d'une « souris » !

L'attaque est la réponse sioniste aux accords de La Mecque, aussi bien dans le volet de la paix civile que dans celui de la formation du gouvernement.

Quand Israël est mécontent, il tue et détruit ! Et quand il est satisfait, il vole la terre et accentue sa domination
vendredi 2 mars 2007.

http://www.aloufok.net/article.php3?id_article=3728

7-2 Point de vue de Al-Oufok : La "Paix" de l'occupant ...Les sanctions américaines empêchent des projets de retraitement de l'eau.

Parfois, avant de me coucher, je me demande ce que je pourrais faire le lendemain matin pour avoir de l'eau"

Après la victoire du Hamas l'an dernier, la suspension de l'aide américaine aux Palestiniens a entraîné le gel de projets essentiels de traitement des eaux usées. Conséquence, la plupart des habitants de Cisjordanie et de la Bande de Gaza n'ont que de l'eau polluée à leur disposition, et certains ne peuvent se laver qu'une fois par mois. Issa Abou Chakr raconte que son neveu âgé de cinq ans a dû subir plusieurs transfusions sanguines après être tombé dans les eaux usées qui s'écoulaient de la maison familiale, en Cisjordanie. De son côté, Maisoun Seidat effectue trois voyages quotidiens avec un seau pour aller puiser le précieux breuvage dans la citerne communale.

Les projets américains, d'un montant de 250 millions de dollars (190 millions d'euros), devaient considérablement améliorer la qualité de vie des Palestiniens. Ainsi, une usine de retraitement des eaux usées devait être construite près de la maison des Abou Chakr dans le village de Yata, proche de Hébron. Mais ils ont été suspendus. Et dans le même temps, la famille se plaint d'asthme, de maux de gorge et de rhumes. "Le fait qu'ils aient interrompu le projet est une catastrophe", explique Issa Abou Chakr.

D'autres contributeurs ont continué à financer des projets de moindre ampleur. Mais les Palestiniens dépendent des Etats-Unis pour le traitement des eaux usées, explique Naïm El-Mani, conseiller technique de l'Autorité palestinienne de l'eau, jugeant que la suspension de ces projets est comme "une bombe à retardement". Plus de 80% des localités de Cisjordanie ne sont pas reliées à des égouts.

Les Etats-Unis ont investi 468 millions de dollars (356 millions d'euros) dans les territoires palestiniens l'an dernier, contre 400 millions (300 millions d'euros) l'année précédente. Mais, explique Howard Sumka, directeur des opérations de l'USAID en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, l'agence de développement a mobilisé ses ressources sur "la santé, l'aide alimentaire et l'éducation".

A Bani Naïm, le village de Maisoun Seidat, un nouveau réservoir a pour ambition d'augmenter le flot horaire dans le secteur de plus de 988.000 litres. Mais il reste désespérément vide et tout est paralysé. Des dizaines de conduits en béton censés transporter l'eau sont empilés près de la route, et les seuls employés présents sont des gardes destinés à tenir d'éventuels voleurs à l'écart.

Environ 120.000 des 2,4 millions de Cisjordaniens vivent dans des petites localités ne disposant pas d'eau potable. Et ceux qui sont reliés à un système de distribution n'en reçoivent que tous les dix jours en moyenne, selon Ihab Barghouti, conseiller économique de l'Autorité palestinienne de l'eau. Ce qui contraint les habitants à dépendre de l'eau achetée, provenant parfois de sources et puits non traités, et de l'eau de pluie recueillie dans des citernes.

La consommation quotidienne d'eau, pour l'alimentation et l'hygiène, n'est que de 30 à 38 litres, soit un tiers du minimum recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Et certaines personnes sont contraintes de se laver une fois par mois seulement, affirme Naïm El-Mani. En outre, dans la Bande de Gaza, près de 3.000 puits illégaux pillent la nappe phréatique, prévient Ihab Barghouti.

"Parfois, avant de me coucher, je me demande ce que je pourrais faire le lendemain matin pour avoir de l'eau", raconte Maisoun Seidat. Cette institutrice de 29 ans, mère de trois enfants, consacre un quart du revenu mensuel familial, de moins de 600 dollars (460 euros), à se procurer de l'eau. Ces sept derniers mois, elle n'a pour sa part reçu qu'à peine 700 dollars (540 euros) sur les 4.000 (3.100 euros) que lui doit un gouvernement étranglé par les sanctions.

(lundi, 05 mars 2007)

http://www.aloufok.net/article.php3?id_article=3738

7-3 Point de vue de l'AP : Les membres de L'UE tentent de rester groupés sur le Proche-Orient .

La cohésion de l'Union européenne risque d'être mise à l'épreuve lundi, quand les ministres des Affaires étrangères réunis pour préparer le conseil de jeudi et vendredi discuteront de l'attitude à adopter à l'égard du nouveau gouvernement palestinien mêlant modérés du Fatah et islamistes du Hamas.

Bien que, dans l'accord signé avec le Fatah à La Mecque le 8 février, le Hamas se soit seulement engagé à "respecter" les accords de paix passés avec Israël, certains pays préfèrent encourager l'exécutif d'union nationale. Le président français Jacques Chirac a ainsi souhaité que le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement "soutienne la démarche" de réconciliation, y voyant "un premier pas vers la pleine application des conditions du Quartette".

Composé des Etats-Unis, de l'Union européenne, de la Russie et des Nations unies, celui-ci exige la reconnaissance explicite de l'existence d'Israël et des accords de paix ainsi que le renoncement à la violence pour rétablir les aides directes au gouvernement palestinien -environ un milliard de dollars (760 millions d'euros), suspendues depuis l'arrivée au pouvoir du Hamas vainqueur des élections législatives début 2006. Israël a également gelé le transfert des quelque 525 millions de dollars (400 millions d'euros) de taxes et droits de douanes collectés pour le compte des Territoires palestiniens..

"Nous ne pouvons pas savoir ce que nous allons faire tant que nous n'avons pas vu ce qu'est ce nouveau gouvernement, quelles sont ses intentions et ce qu'il va faire" lorsqu'il prendra ses fonctions dans les prochaines semaines, a prévenu la porte-parole de l'Union Emma Udwin.

Les Etats-Unis ont de leur côté accueilli fraîchement l'accord de La Mecque, soulignant qu'il ne remplissait pas les conditions posées par la communauté internationale pour lever les sanctions.

La Russie en revanche, désireuse de jouer un rôle plus important dans les efforts pour la paix au Proche-Orient, a appelé à la fin du boycott.

"Israël espère qu'ils (le Quartette) vont rester sur leur position. D'après ce que nous comprenons, il n'y a pas de fissure dans la position de l'Union européenne", a assuré dimanche à Jérusalem la porte-parole du gouvernement, Miri Eisin.

AP

<http://fr.news.yahoo.com/04032007/5/les-membres-de-l-ue-tentent-de-rester-groupes-sur.html>

8 Courrier des lecteurs & trouvé sur le net

Ndlr : PS : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

8-1 Non au terrorisme de l'État d'Israël contre les peuples Palestiniens et Libanais.

Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies Messieurs les Chefs d'États membres du Conseil de sécurité, Je condamne le terrorisme, y compris sa forme d'État. Non au terrorisme de l'État d'Israël contre le peuple palestinien

Le terrorisme doit être condamné et combattu sous toutes ses formes, particulièrement sa forme d'État, qui est la plus conséquente vus les moyens mis en oeuvre. Aucun terrorisme n'est justifié. Tous les conflits doivent pouvoir être résolus dans le respect des droits de chaque individu, groupe d'individus ou peuple. A ce titre, il revient exclusivement aux Nations-Unies de mener la politique d'éradication du terrorisme dont les principales causes sont les injustices sociales, économiques et politiques.

Nul ne doit pouvoir s'ériger en gendarme du monde et prétendre faire justice à lui tout seul. Il y va de la sécurité de tous les peuples et de leur droit fondamental à vivre en Paix.

Aussi, je suis profondément inquiet de la situation en Palestine où, sous prétexte de sécurité et de lutte contre le terrorisme, l'État d'Israël met en oeuvre des moyens d'État au service d'une politique terroriste d'occupation des plus meurtrières contre le peuple palestinien, de ses biens, de ses moyens d'existence et de développement, visant à l'anéantissement de la mémoire et des structures de la société palestinienne elle-même.

Aussi, je réclame qu'au même titre que les individus ou groupes d'individus, l'État d'Israël soit mis sur la liste noire du terrorisme. Qu'à ce titre, Israël soit privé de tout soutien ou aide financière et économique tant qu'il ne mettra pas fin à sa politique terroriste contre le peuple palestinien et tant qu'il ne respectera pas les résolutions prises par les Nations-Unies et son Conseil de sécurité.

Bien respectueusement.

vendredi 9 juin 2006.

8-2 Israël présentera à l'Eurovision une chanson sur l'apocalypse nucléaire.

« Il existe des dirigeants déments qui aspirent à nuire avec des technologies diaboliques et ils vont presser le bouton » :

Cette chanson évoquant le cauchemar d'une apocalypse nucléaire du groupe « TeaPacks », a été plébiscitée par les auditeurs israéliens pour représenter Israël au Concours Eurovision de la Chanson 2007.

Le groupe Teapacks présentait quatre chansons..

Après le vote, c'est « Push the button » (Appuie sur le bouton) qui a été désignée pour représenter Israël à Helsinki.

1er mars 2007

9 Annexes

Ndlr : PS : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

9-1 Rapport du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

du 29 janvier 2007 sur la situation des droits de l'Homme dans les Territoires Palestiniens Occupés.

2ème partie, Cisjordanie, Jérusalem, l'Occupation, la colonisation et l'Apartheid en Palestine.

APPLICATION DE LA RESOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE "CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME".

Conseil des Droits de l'Homme - 4ème session

Les Palestiniens ont été soumis à des sanctions économiques : c'est la première fois qu'un peuple occupé est traité ainsi. Cela est difficile à comprendre.

Israël viole les principales résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et au lieu de cela, les Palestiniens ont été soumis probablement à la forme la plus rigoureuse de sanctions internationales imposées dans l'histoire moderne.

III. LA CISJORDANIE ET JERUSALEM-EST

23. De nombreuses politiques et pratiques israéliennes en Cisjordanie empiètent sérieusement sur les droits de l'Homme des Palestiniens.

Le mur actuellement en construction dans les territoires palestiniens, les checkpoints et les barrages routiers, les colonies, un système arbitraire de laissez-passer, la pratique dominante des démolitions de maison, les assassinats ciblés, et les arrestations et l'emprisonnement violent un grand nombre de droits civils et politiques. La forte hausse des incursions militaires en Cisjordanie a encore plus aggravé la situation. Les droits économiques et sociaux ont également souffert de la crise humanitaire résultant de l'occupation.

On estime que 56% de la population de Cisjordanie vit au-dessous du seuil officiel de pauvreté et dépend de l'aide alimentaire.

A. Le Mur

24. Le Mur qu'Israël construit actuellement en grande partie à l'intérieur des territoires palestiniens est clairement illégal.

La Cour Internationale de Justice dans son Avis consultatif du 9 juillet 2004, a affirmé qu'il est contraire au droit international et qu'Israël est sous l'obligation d'interrompre la construction du Mur et de démanteler immédiatement les sections qui déjà ont été construites.

La Cour Suprême de Justice israélienne, dans un jugement prononcé en septembre 2005 dans l'affaire Mara'abe contre le Premier ministre d'Israël (HCJ 7957/04), a écarté l'Avis consultatif, en arguant du fait que la Cour Internationale de Justice n'avait pas tenu compte des considérations de sécurité qui avaient provoqué la construction du Mur.

La base de ce jugement est maintenant ébranlée par l'acceptation du gouvernement que le Mur est conçu pour atteindre un objectif politique et pas exclusivement un objectif de sécurité.

L'admission que le Mur a été construit en partie pour inclure des colonies de Cisjordanie à l'intérieur du Mur et sous la protection directe d'Israël, a mené la Cour Suprême à reprocher au gouvernement de l'avoir trompée dans l'affaire Mara'abe et d'autres contestations de la légalité du Mur.

Que l'objectif du Mur soit d'acquérir la terre entourant des colonies de Cisjordanie et d'inclure des colonies en Israël ne peut plus être sérieusement contesté. Le fait que 76% de la population des colons de Cisjordanie soit englobé à l'intérieur du Mur le confirme.

25. Le Mur doit s'étendre sur 703 kilomètres. Quand il sera terminé, environ 60.500 Palestiniens de Cisjordanie vivant dans 42 villages et villes résideront dans la zone fermée entre le Mur et la Ligne Verte.

Plus de 500.000 Palestiniens vivant à moins de 1 kilomètre du Mur habitent du côté Est mais ont besoin de le franchir pour accéder à leurs fermes et leurs emplois et pour maintenir des liens familiaux. 80% du Mur sont établis à l'intérieur même du territoire palestinien et afin d'incorporer le bloc de colonies d'Ariel, il se déploie sur 22 kilomètres à l'intérieur de la Cisjordanie.

La zone fermée inclut plusieurs des ressources en eau de grande valeur pour la Cisjordanie.

26. Le Mur a des graves conséquences humanitaires pour des Palestiniens vivant dans la zone fermée, c.-à-d. le secteur entre la Ligne Verte et le Mur.

Ils sont coupés des zones d'emploi, des écoles, des universités et des soins médicaux spécialisés, et la vie de la communauté est gravement fragmentée. D'ailleurs ils n'ont pas accès 24 heures sur 24 aux services de santé d'urgence.

Les Palestiniens qui vivent du côté Est du Mur mais dont la terre se situe dans la zone fermée font face à de graves difficultés économiques en raison du fait qu'ils ne peuvent pas accéder à leur terre pour ramasser leurs récoltes ou faire paître leurs animaux sans laissez-passer. On n'accorde pas facilement des laissez-passer. Une foule d'obstacles sont placées sur le chemin de l'obtention des laissez-passer. Les procédures bureaucratiques pour obtenir des laissez-passer sont humiliantes et obstructives.

Le Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA) a estimé que 60% des familles de cultivateurs possédant des terrains à l'ouest du Mur pourraient ne plus accéder à leur terre.

Pour aggraver les choses, l'ouverture et la fermeture des portes menant à la zone fermée sont régulées d'une façon fortement arbitraire.

En novembre 2006, l'OCHA a effectué une enquête dans les 57 communautés situées près du Mur, qui a prouvé que seules 26 sur les 61 portes dans le Mur étaient ouvertes toute l'année aux Palestiniens et que ces portes étaient ouvertes seulement 64% du temps officiellement indiqué.

Les difficultés éprouvées par les Palestiniens vivant dans la zone fermée et dans les environs du Mur ont déjà eu comme conséquence le déplacement d'environ 15.000 personnes, mais on craint que plus quittent ce secteur puisque la vie leur est rendue insupportable par l'IDF et les colons.

B. Jérusalem et le Mur

27. Le Mur de 75 kilomètres qui est construit à Jérusalem-Est est un instrument de technologie sociale conçu pour accomplir la judaïsation de Jérusalem en réduisant le nombre de Palestiniens dans la ville.

Le mur est construit à travers des quartiers palestiniens, séparant des Palestiniens des Palestiniens, ce qui, en quelque sorte, ne peut pas être justifié par des raisons de sécurité. Il a, cependant, de graves implications sur les droits de l'Homme d'environ 230.000 Palestiniens habitant à Jérusalem.

28. Les Palestiniens vivant du côté Ouest du Mur seront autorisés à conserver leurs papiers d'identité de Jérusalem, ce qui leur donne droit à certains avantages, en particulier en ce qui concerne la sécurité sociale, mais il leur sera de plus en plus difficile de se rendre dans les villes de Cisjordanie telle que Ramallah et Bethléem, où bon nombre d'entre eux sont employés.

D'ailleurs, s'ils choisissent de résider en Cisjordanie afin d'être plus proches de leurs lieux de travail, ils risquent de perdre leurs papiers d'identité de Jérusalem et le droit d'habiter à Jérusalem parce que, sous la prétendue

politique israélienne du centre de vie, les Palestiniens doivent prouver qu'ils vivent actuellement dans la ville de Jérusalem-Est pour conserver leur droit de résidence à Jérusalem.

Ceux relégués en Cisjordanie en raison de la construction du Mur, qui représentent environ un quart de la population palestinienne de la ville, perdront leurs papiers d'identité de Jérusalem et les avantages correspondants.

Ils auront besoin également d'un laissez-passer pour entrer dans Jérusalem, et seront autorisés à entrer dans la ville que par seulement 4 sur les 12 passages dans le Mur, ce qui augmentera considérablement leur temps de trajet et empêchera leur accès aux écoles, aux universités, aux hôpitaux, aux sites religieux et à leurs lieux de travail.

29. L'absurdité du Mur à Jérusalem est illustrée par le cas d'Ar-Ram. Environ 60.000 personnes vivent dans la banlieue d'Ar-Ram juste à l'extérieur de la limite municipale de Jérusalem.

Environ la moitié des résidents sont des Jérusalemites qui ont quitté Jérusalem en raison des restrictions aux constructions de maisons imposées aux Palestiniens dans la ville. Ils dépendent complètement de Jérusalem pour le travail, l'éducation et les hôpitaux.

Pourtant maintenant, ils sont entourés par le Mur et coupés de Jérusalem.

Pour aller au travail, à l'école ou à l'hôpital, ils doivent passer par un itinéraire détourné de plusieurs kilomètres et franchir le checkpoint de Kalandia qui ressemble à un terminal international, et ils ne peuvent le faire que s'ils ont un laissez-passer adéquat. Un déplacement qui leur prenait avant quelques minutes est rallongé maintenant et peut prendre des heures.

30. La construction du Mur à Jérusalem ridiculise l'engagement d'Israël envers la liberté religieuse. En raison du Mur, des musulmans et les chrétiens palestiniens sont empêchés de prier à la Mosquée Al-Aqsa et à l'Eglise du Saint Sépulchre - s'ils sont répertoriés en tant que Cisjordanien.

Le Mur interdit également l'accès des chrétiens palestiniens de Jérusalem-Est à l'Eglise de la Nativité à Bethléem

C. Le Mini-Mur du Sud d'Hébron

31. En 2005, le gouvernement israélien a abandonné son projet de construire le Mur à l'intérieur du territoire palestinien dans le district du Sud d'Hébron en raison d'une décision de la Cour et a accepté de construire le Mur le long de la Ligne Verte.

Cependant, il a alors construit un mur secondaire ou un mini-Mur le long du tracé original qui a gravement modifié la vie de milliers de Palestiniens qui vivaient au sud du mini-Mur ou dont les terres étaient situées au sud du mini-Mur.

Le 14 décembre 2006, la Cour Suprême de Justice israélienne a statué que ce mur devait être démantelé puisqu'il interférait d'une façon disproportionnée sur la libre circulation des résidents palestiniens et leur bétail.

D. Colonies : le nouveau colonialisme

32. Les colonies juives en Cisjordanie sont illégales. Elles violent l'article 49, paragraphe 6, de la Quatrième Convention de Genève et leur illégalité a été confirmée par la Cour Internationale de Justice dans son Avis consultatif sur le Mur.

En dépit de l'illégalité des colonies et de la condamnation unanime des colonies par la communauté internationale, le gouvernement israélien persiste en permettant aux colonies de se développer.

Parfois, l'expansion de la colonisation se produit ouvertement et avec la pleine approbation du gouvernement.

En décembre 2006, le gouvernement israélien a officiellement approuvé la construction d'une nouvelle colonie - Maskiot - dans le nord de la Vallée du Jourdain.

Plus fréquemment, l'expansion a lieu furtivement sous l'apparence de "croissance naturelle", qui a eu comme conséquence l'accroissement des colonies à un taux moyen de 5.5% comparé au taux de croissance moyen de 1.7% dans les villes israéliennes.

Parfois les colonies s'agrandissent illégalement en ce qui concerne la loi israélienne, mais aucune tentative n'est faite pour imposer la loi. Des avant-postes sont fréquemment établis et les menaces de les enlever ne sont pas mises à exécution.

En raison de l'expansion, la population des colons en Cisjordanie s'élève à environ 260.000 personnes et celle de Jérusalem-Est à près de 200.000. Comme indiqué ci-dessus, le Mur qui est construit actuellement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est permet de s'assurer que la plupart des colonies seront englobées par le Mur.

D'ailleurs, les trois principaux blocs de colonies, Gush Etzion, Ma'aleh Adumim et Ariel sépareront réellement le territoire palestinien en cantons, détruisant ainsi l'intégrité territoriale de la Palestine.

33. En octobre 2006, l'O.N.G. israélienne, La Paix Maintenant, a publié une étude qui a montré, sur la base des cartes et des chiffres du gouvernement, que près de 40% de la terre détenue par les colonies israéliennes en Cisjordanie appartiennent à des propriétaires privés palestiniens.

Les données montrent, par exemple, que 86% de la plus grande colonie, Ma'aleh Adumim, sont sur des terrains privés palestiniens ; que 35% d'Ariel est sur des terrains privés ; et que plus de 3.400 bâtiments dans les colonies sont construits sur des terrains privés appartenant à des Palestiniens.

Le gouvernement israélien maintient qu'il respecte la propriété palestinienne en Cisjordanie et qu'il y prend la terre légalement, sur une base temporaire, que pour des raisons de sécurité.

D'ailleurs, l'article 46 du Règlement de la Haye de 1907, auquel Israël reconnaît être lié, prévoit que "la propriété privée... doit être respectée" et "ne peut pas être confisquée".

La révélation de La Paix Maintenant est un embarras pour le gouvernement israélien mais il est peu susceptible de répondre franchement car il a déjà, à plusieurs reprises, rejeté la plainte de la communauté internationale que les colonies sont contraires à l'article 49, paragraphe 6, de la Quatrième Convention de Genève.

Cette nouvelle révélation, cependant, sert à souligner encore plus l'illégalité de l'empire colonial d'Israël - les colonies - en Cisjordanie

34. L'histoire du colonialisme montre qu'il y a les "bons" colons et les "mauvais" colons. C'est la même chose avec les colons d'Israël. Beaucoup d'entre eux sont des Israéliens ordinaires qui ont été attirés dans les colonies par des motivations fiscales et une meilleure qualité de vie.

D'autre part, il y a une minorité fanatique déterminée à affirmer sa supériorité sur la population palestinienne par des moyens violents. Dans l'ensemble de la Cisjordanie, il y a des preuves de la violence des colons, qui prend souvent la forme de destruction d'oliveraies palestiniennes ou d'obstruction à la cueillette des olives.

Assurément le comportement le plus violent des colons se produit à Hébron, où des écoliers palestiniens sont attaqués et humiliés sur leur chemin vers les écoles, des commerçants sont battus et les résidents vivent dans la crainte de la terreur des colons.

En dépit des décisions de la Cour Suprême de Justice statuant que c'est à l'IDF [armée israélienne] de protéger les fermiers palestiniens contre les colons, il y a toujours des preuves que l'IDF ferme les yeux sur la violence des colons et, occasionnellement, collabore avec les colons dans le harcèlement et l'humiliation des Palestiniens. En effet, j'ai été moi-même témoin d'une telle conduite de la part de l'IDF à Hébron.

E. La Vallée du Jourdain

35. Israël a abandonné ses précédents projets de construire le Mur le long de l'épine dorsale du territoire palestinien occupé et de s'approprier officiellement la Vallée du Jourdain.

Il a néanmoins affirmé plus ou moins de la même façon son contrôle sur cette région, qui représente 25% de la Cisjordanie, comme il l'a fait pour la zone fermée entre le Mur et la Ligne Verte sur la frontière Ouest de la Palestine.

Qu'Israël prévoie de rester de manière permanente dans la Vallée du Jourdain est clair d'après les déclarations du gouvernement et est encore manifesté, d'abord, par les restrictions imposées aux Palestiniens et, ensuite, par l'exercice du contrôle israélien et de l'augmentation du nombre de colonies dans la Vallée du Jourdain.

36. Les Palestiniens vivant dans la Vallée du Jourdain doivent posséder des cartes d'identité avec une adresse dans la Vallée du Jourdain, et seules ces personnes peuvent voyager dans la Vallée du Jourdain sans laissez-passer israéliens.

D'autres Palestiniens, y compris les propriétaires et les ouvriers non-résidents, doivent obtenir des laissez-passer pour entrer dans la Vallée du Jourdain et, dans la pratique, ces laissez-passer ne sont pas valables pour des séjours durant la nuit, rendant nécessaire des trajets quotidiens et des retards aux checkpoints reliant la Vallée du Jourdain au reste de la Cisjordanie. Ceci a mené à l'isolement de la Vallée du Jourdain.

Les restrictions à la circulation rendent difficile aux fermiers de la Vallée du Jourdain d'accéder aux marchés de Cisjordanie puisque leurs produits sont fréquemment retenus aux checkpoints, notamment à Al Hamra, où ils se détériorent pendant ce temps.

36. Le logement dans la Vallée du Jourdain est un problème sérieux puisque la majeure partie de la Vallée est désignée en tant que Secteur C, ce qui signifie que les autorités israéliennes doivent donner la permission pour la construction des maisons et revendiquent le pouvoir de démolir des structures établies sans autorisation - une autorisation qui est rarement octroyée.

Sur cette mission, j'ai visité deux villages dans la Vallée du Jourdain où des structures ont été menacées de démolition par l'IDF.

Le premier était Jifflik, où j'ai visité une école secondaire fonctionnant dans des conditions difficiles - avec des professeurs en grande partie non payés et aucune vitre aux fenêtres - où j'avais appris que l'école avait reçu un ordre de démolition.

Le second était Al-Aqaba, un village situé sur la pente entre la Vallée du Jourdain et la ligne de montagne au nord de la Cisjordanie. Le village, qui n'a pas d'eau courante et dont l'électricité est assurée par des générateurs, comprend 35 maisons dont 16, y compris une mosquée, une clinique et un jardin d'enfants, qui sont menacés de démolition.

Le joyeux jardin d'enfants, que j'ai visité, attire 85 enfants des communautés voisines.

Depuis 1967, la population d'Al-Aqaba a diminué de 85%, de 2.000 personnes en 1967 à 300 personnes aujourd'hui. Quel exercice cynique dans la technologie sociale a pu motiver la démolition de près de la moitié des structures du village ?

F. Liberté de Mouvement, checkpoints

37. Le nombre de checkpoints, y compris des barrages routiers, des monticules de terre et des fossés, ont augmenté de 376 en août 2005 à 540 en décembre 2006.

Ces checkpoints divisent la Cisjordanie en quatre secteurs distincts : le nord (Naplouse, Jénine et Tulkarem), le centre (Ramallah), le sud (Hébron) et Jérusalem-Est. Dans ces secteurs, d'autres enclaves ont été créées par un système de checkpoints et de barrages routiers.

D'ailleurs, les routes réservées à l'usage des Israéliens fragmentent encore plus le territoire palestinien occupé en 10 petits cantons ou Bantoustans.

Des villes sont coupées entre elles alors qu'un laissez-passer est exigé pour voyager d'un secteur à un autre et il est difficile d'obtenir des laissez-passer.

39. Les règles régissant l'octroi des laissez-passer et le passage des checkpoints changent constamment.

Généralement, les hommes âgés de 18 à 35 ans ne sont pas autorisés à quitter le nord de la Cisjordanie mais il n'y a aucune règle claire sur le sujet.

Des ordres militaires sur des checkpoints ne sont pas publiés et c'est aux Palestiniens de découvrir par eux-mêmes si on leur permettra de franchir un checkpoint un jour particulier.

Pour compliquer encore plus les choses, il y a une liste secrète d'environ 180.000 personnes considérées comme des risques pour la sécurité qui ne peuvent pas passer par un checkpoint, mais aucune annonce n'est faite sur une personne de cette liste jusqu'à ce qu'elle arrive à un checkpoint. Le comportement des soldats aux checkpoints est souvent brutal.

Une personne peut se voir refuser le passage d'un checkpoint juste parce qu'elle a discuté avec un soldat ou qu'elle a expliqué ses documents.

Le principe de la légalité, exigeant qu'une loi soit claire, cohérente et publiée à l'avance, est complètement inconnu et négligé sur les checkpoints. Au lieu de cela règne un régime arbitraire et capricieux.

40. Les checkpoints et la mauvaise qualité des routes secondaires que les Palestiniens sont obligés d'utiliser, afin de laisser les routes principales à l'usage des colons, ont comme conséquence une augmentation des déplacements qui prenaient précédemment de 10 à 20 minutes à 2 à 3 heures maintenant.

Israël justifie ces mesures, ainsi que le comportement de ses soldats aux checkpoints, par des raisons de sécurité et affirme qu'ils ont réussi à contrecarrer le passage de nombreux kamikazes potentiels. Il y a, cependant, une autre perspective de sécurité.

Les Palestiniens perçoivent ces mesures comme étant conçues, d'abord, pour permettre le confort des colons et pour faciliter leurs déplacements en Cisjordanie sans avoir de contact avec les Palestiniens ; et, deuxièmement, pour humilier les Palestiniens en les traitant comme des êtres humains inférieurs.

Le résultat est une colère réprimée qui constitue à long terme une plus grande menace pour la sécurité d'Israël.

Dans l'Apartheid de l'Afrique du Sud, un système similaire conçu pour limiter la libre circulation des Noirs - les fameux "laissez-passer" - a créé plus de colère et d'hostilité envers le régime d'Apartheid que n'importe quelle autre mesure. Israël ferait bien de tirer des leçons de cette expérience.

41. Le 19 novembre, le commandant de l'IDF en Cisjordanie a publié un ordre qui interdit aux Palestiniens de se déplacer avec des Israéliens dans des véhicules israéliens en Cisjordanie sans laissez-passer.

Les O.N.G.s israéliennes des droits de l'Homme qui voyagent avec des Palestiniens en Cisjordanie voient cela comme une tentative pour limiter leurs activités et elles ont annoncé qu'elles refuseront de demander des laissez-passer.

G. Incursions militaires

42. Depuis l'élection au gouvernement du Hamas en janvier 2006, l'IDF a intensifié ses incursions militaires en Cisjordanie. En novembre 2006 seulement, il y a eu 656 incursions de l'IDF en Cisjordanie.

Ces incursions ont impliqué la mort d'environ 150 Palestiniens ; et des fouilles et des arrestations ayant pour résultat des dommages à la propriété, des blessés (une moyenne de 179 par mois) et des arrestations (une moyenne de 500 par mois).

La plupart de ces opérations de l'IDF ont eu lieu dans le nord de la Cisjordanie, en particulier à Naplouse et à Jénine.

IV. LES PRISONNIERS

43. Il y a environ 9.000 prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes accusés ou condamnés pour infractions à la sécurité, qui vont des actes violents contre les Forces de Défense israélienne à des activités politiques anti-israéliennes.

Ce chiffre inclut environ 400 enfants et plus de 100 femmes.

En outre il y a plus de 700 détenus administratifs, c.-à-d. des personnes détenues sans accusation ou procès, simplement parce que la puissance occupante les considère comme des risques pour la sécurité.

44. Il y a des plaintes sérieuses au sujet du traitement, des jugements et de l'emprisonnement des prisonniers.

La détention antérieure au jugement est accompagnée d'un isolement prolongé et d'un interrogatoire prolongé dans des positions douloureuses. Les menaces, la tromperie et la privation de sommeil sont les éléments essentiels de ce processus.

La garantie suffisante du droit est ébranlée par un procès devant des tribunaux militaires et des obstructions placées sur le chemin des avocats de la défense.

Les conditions de vie dans les prisons sont médiocres et les visites des familles sont rares.

Israël détient les prisonniers politiques dans des prisons en Israël plutôt que dans les TPO, en violation de l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève, et refuse aux familles de nombreux prisonniers le droit de leur rendre visite.

5. Depuis 1967, plus de 650 000 Palestiniens ont été détenus dans des prisons israéliennes. Il existe peu de familles en Palestine qui n'ont pas été touchées par le système pénitentiaire israélien. Inévitablement, la plupart des prisonniers sortent de prison aigris contre la puissance occupante.

V. ASSASSINATS CIBLES

46. Israël peut être fier de ses chiffres sur la peine de mort. Depuis que la création de l'état, seules deux personnes ont été exécutées après un procès convenable - le dernier étant Adolf Eichmann.

Cependant, la réputation d'Israël en tant que société abolitionniste a été ternie par la pratique des assassinats extrajudiciaires ou des meurtres ciblés, qui ont été généralement perpétrés par les Forces de Défense israéliennes depuis le début de la deuxième Intifada en 2000.

Selon le Comité public Contre la Torture en Israël, environ 500 Palestiniens ont été tués dans des assassinats ciblés, y compris 168 civils innocents.

En décembre 2006, la Cour Suprême de Justice israélienne a enfin statué sur la légalité des assassinats ciblés dans l'affaire Comité Public Contre la Torture en Israël contre le gouvernement israélien (HCJ 769/02).

La cour s'est clairement retrouvée dans une situation embarrassante puisqu'elle souhaitait rendre la justice sans nuire à la sécurité de l'Etat.

Elle n'a pas soutenu que les assassinats ciblés étaient illégaux. Au lieu de cela, elle a soutenu qu'en vertu du droit international coutumier, on ne pouvait pas dire "que cette politique est toujours interdite, tout comme on ne pouvait pas dire que cela est autorisé dans toutes les circonstances à la discrétion du commandant militaire" (par le Président Beinisch).

Elle a rejeté l'argument que des "terroristes" pouvaient être catalogués comme des combattants illégaux (paragraphe 28), mais elle a soutenu que le meurtre d'un "terroriste" était permis quand une personne avait pris "une part directe" dans une action hostile, avec "une part directe" permettant en général d'inclure non seulement ceux qui commettent des attaques terroristes, mais également ceux qui transportent les malfaiteurs, les dirigent, ceux qui collectent des renseignements ou fournissent certains services (paragraphe 34-35)

Après avoir approuvé le meurtre ciblé des "terroristes" dans certaines circonstances, la cour a alors fixé les limites d'une telle action : On ne doit pas y recourir quand une personne pourrait être arrêtée, sans menacer la vie des soldats (paragraphe 40) ou quand l'acte serait disproportionné parce que le tort fait aux civils serait supérieur au bénéfice de sécurité (paragraphe 44-46, 60).

Selon ces normes, il est clair que de nombreux assassinats ciblés seraient déclarés illégaux. Que la décision de la cour réfrène l'IDF, cela reste à voir. Cela conserve une large discrétion et il y a une véritable crainte qu'elle continuera à agir comme par le passé.

Si c'est le cas, Israël continuera à être vu comme une "société abolitionniste" qui utilise la peine de mort à grande échelle par "les assassinats visés".

VI. SEPARATION DES FAMILLES

48. Les lois et les pratiques israéliennes montrent peu de respect pour la vie de famille. Les Palestiniens israéliens mariés à des Palestiniens des Territoires palestiniens occupés (TPO) ne peuvent pas habiter ensemble en Israël.

Les Palestiniens des TPO ne peuvent pas vivre ensemble avec des conjoints étrangers : Depuis 2000, un total de 120.000 demandes de réunification des familles n'ont pas été étudiées. Les Jérusalemites avec des cartes d'identité de Jérusalem ne peut pas vivre avec leurs conjoints qui ont des cartes d'identité de Cisjordanie. La construction du Mur à Jérusalem a ainsi séparé 21% des ménages palestiniens à Jérusalem-Est.

Il y a maintenant un nouveau problème : Israël a commencé à refuser le renouvellement des visas pour les Palestiniens ayant des passeports étrangers.

Israël ne permet pas aux étrangers non-juifs d'obtenir un droit de résidence dans les TPO, mais précédemment il permettait aux détenteurs de passeports étrangers, dont beaucoup sont nés en Palestine, de renouveler leurs visas de touristes tous les trois mois.

L'interruption de cette politique depuis l'élection du Hamas au gouvernement a eu comme conséquence le refus de visa et de ré-entrer dans les TPO à des personnes qui vivaient dans les TPO depuis des années.

En conséquence, des familles sont séparées par l'exclusion des TPO des membres de famille ayant des passeports étrangers. Des hommes d'affaires, des étudiants, des conférenciers, des employés des services de santé et des droits de l'homme ont été également affectés.

Beaucoup de conjoints "illégaux" continuent à vivre dans les TPO, mais ils le font dans la crainte constante d'arrestation et d'expulsion.

Pourquoi Israël a choisi de suivre cette politique vindicative est sujet à spéculation. Est-ce pour des raisons de sécurité ? Ou démographiques ? Une punition pour l'élection du Hamas ?

Ou est-ce un souhait d'éliminer ceux qui expriment des critiques envers Israël ?

VII. DISCRIMINATION RACIALE ET APARTHEID

49. L'article 1 de la Convention Internationale sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination Raciale de 1966 définit "la discrimination raciale" comme signifiant "toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique."

Cette convention demande seulement aux Etats d'interdire et d'éliminer la discrimination raciale.

Une autre convention, la Convention Internationale sur la Suppression et la Punition du crime d'Apartheid de 1973, va plus loin et criminalise les pratiques de ségrégation et discrimination raciales qui, entre autres, impliquent l'atteinte à l'intégrité physique ou mentale de membres d'un groupe racial, le traitement inhumain ou dégradant, l'arrestation arbitraire ou la création délibérée de conditions empêchant le plein développement d'un groupe racial en refusant les droits de l'Homme élémentaires et la liberté à ce groupe, y compris le droit de circuler librement, quand de tels actes sont commis "en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci."

50. Israël nie énergiquement l'application de ces conventions à ses lois et pratiques dans les Territoires palestiniens occupés.

En dépit de ce refus, il est difficile de résister à la conclusion que plusieurs des lois et des pratiques israéliennes violent la Convention Internationale sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination Raciale de 1966.

les Israéliens sont autorisés à entrer dans la zone fermée entre le Mur et la Ligne Verte sans laissez-passer tandis que les Palestiniens ont besoin des laissez-passer pour entrer dans la zone fermée ;

les démolitions de maisons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est sont effectuées d'une façon discriminatoire envers les Palestiniens ;

dans l'ensemble de la Cisjordanie, et en particulier à Hébron, les colons reçoivent un traitement préférentiel par rapport aux Palestiniens en ce qui concerne les déplacements (les routes principales sont réservées exclusivement aux colons), le droit à la construction et la protection de l'armée ;

et les lois régissant la réunification des familles (voir paragraphe 48 ci-dessus) rendent les Palestiniens victimes de discrimination sans aucune honte.

Il est moins certain que la Convention Internationale sur la Suppression et la Punition du crime d'Apartheid soit violée.

l'IDF inflige de graves préjudices corporels et psychologiques aux Palestiniens, à Gaza (paragraphe 8-13) et en Cisjordanie (paragraphe 42) ;

plus de 700 Palestiniens sont détenus sans procès (paragraphe 43) ;

des prisonniers sont soumis à un traitement inhumain et dégradant (paragraphe 44) ;

et les Palestiniens dans l'ensemble des Territoires palestiniens occupés ont interdiction de circuler librement (paragraphe 38-41.)

Peut-on sérieusement nier que le but d'une telle action est d'établir et de maintenir la domination d'un groupe racial (les juifs) sur un autre groupe racial (les Palestiniens) et de systématiquement les opprimer ?

Israël nie que c'est son intention ou son but. Mais une telle intention ou but peut être suggéré par les actions décrites dans ce rapport.

VIII. LA CRISE HUMANITAIRE ET LA RETENUE DES FONDS DE L'AUTORITE PALESTINIENNE

51. Il y a une crise humanitaire en Cisjordanie et à Gaza. A Gaza, plus de 80% de la population vit sous le seuil officiel de pauvreté qui est de 2.10 dollars US par jour tandis qu'en Cisjordanie 56 % de ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

Cela signifie que deux-tiers de l'ensemble des ménages palestiniens vivent sous le seuil de pauvreté, dépendent de l'aide alimentaire et sont incapables de subvenir à leurs besoins de base.

La santé et l'éducation en Cisjordanie ont été très affectées par une grève qui a duré plusieurs mois - une grève contre le non-paiement des salaires par l'Autorité Palestinienne (AP) depuis mars, mais également pour protester contre la communauté internationale qui a suspendu le financement de l'Autorité palestinienne.

Dans une telle situation, il n'est pas étonnant que la violence domestique et le crime soient en augmentation.

51. Dans une large mesure, la crise humanitaire est le résultat de l'arrêt du financement de l'Autorité palestinienne depuis que le Hamas a été élu.

Le gouvernement israélien retient l'argent de la TVA de l'Autorité palestinienne qui se monte à entre 50 à 60 millions de dollars par mois qu'il collecte au nom de l'Autorité sur les marchandises importées dans les TPO.

Légalement, Israël n'a aucun droit de refuser de transférer cet argent, qui appartient à l'Autorité palestinienne dans le cadre du Protocole de 1994 relatif aux Relations Economiques entre le gouvernement israélien et l'Organisation de Libération de la Palestine (Protocole de Paris).

De façon prévisible, Israël justifie son action par des raisons de sécurité, mais la véritable raison semble être une détermination à effectuer un changement de régime. Ce faisant, Israël viole son engagement en tant que puissance occupante qui est de fournir le bien-être à la population occupée.

En rendant délibérément la vie aussi difficile que possible aux Palestiniens, en retenant des fonds et en leur imposant des mesures cruelles, Israël s'est embarqué dans une politique de punition collective en violation de l'article 33 de la Quatrième Convention de Genève.

Pire encore, il crée un état d'échec sur sa propre frontière ce qui est de mauvaise augure pour le territoire palestinien occupé et Israël lui-même.

52. Israël n'est pas le seul à blâmer pour la crise dans les TPO. Depuis l'élection du Hamas en janvier 2006, les Etats-Unis, l'Union européenne et d'autres Etats, ont eux aussi retenu les fonds à l'Autorité palestinienne en raison de son refus à reconnaître Israël, de renoncer à la violence et d'accepter les engagements précédemment envers Israël.

La décision du Ministère des Finances américain d'interdire les transactions avec l'Autorité palestinienne a, d'ailleurs, eu comme conséquence le refus de la part des banques de transférer l'argent à l'Autorité palestinienne. Pour aggraver les choses, le Quartet a suivi cette politique d'isolement politique et financier.

Afin d'atténuer la crise, l'Union européenne a établi un Mécanisme International Provisoire, approuvé par le Quartet, pour aider les Palestiniens employés dans le secteur de la santé, pour assurer l'approvisionnement non

interrompu des services publics, y compris le carburant, et la fourniture d'allocations de base pour satisfaire les besoins des parties les plus pauvres de la population.

Bien que l'Union européenne ait déboursé 865 millions de dollars US pour les Palestiniens de cette façon en 2006 - une augmentation de 27% comparé aux financements de l'Union européenne en 2005 - cela n'a pas eu comme conséquence le paiement des salaires de la plupart des Palestiniens employés dans le secteur public.

Les employés des services de santé et les professeurs ont reçu quelques paiements, mais bien moins que leurs pleins salaires, et les retraités et les cas sociaux difficiles ont également reçu une allocation.

Cependant, en raison de la retenue des recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne, la plupart des employés du gouvernement restent sans salaires et ont des difficultés à payer leurs dépenses de base, telles que le loyer et l'électricité.

54. En effet, les Palestiniens ont été soumis à des sanctions économiques : c'est la première fois qu'un peuple occupé est traité ainsi. Cela est difficile à comprendre.

Israël agit en violation des principales résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale traitant d'un changement territorial illégal et de la violation des droits de l'Homme et il n'a pas mis en application l'Avis Consultatif de la Cour Internationale de Justice de 2004 ; pourtant il échappe à l'imposition des sanctions.

Au lieu de cela, les Palestiniens, plutôt que l'Autorité palestinienne, ont été soumis probablement à la forme la plus rigoureuse de sanctions internationales imposées dans l'histoire moderne.

IX. SOCIÉTÉ CIVILE ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

55. La société civile - palestinienne, israélienne et internationale - joue un rôle important dans la protection des droits de l'Homme des Palestiniens au moyen de l'éducation publique, des procès, de l'aide humanitaire et d'une action protectrice.

Les organisations non-gouvernementales collectent, analysent et font connaître les informations sur les abus des droits de l'homme dans les TPO. Quand c'est possible, ils déposent des requêtes devant la Cour Suprême israélienne pour obtenir des réparations.

Toutes les décisions de la Cour Suprême israélienne, parfois utiles à la cause des droits de l'Homme et parfois franchement inutiles, abordées dans ce rapport ont été initiées par des ONG, principalement israéliennes.

Les ONG travaillant dans les domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être assurent des services d'une valeur inestimable.

Occasionnellement, les membres de la société civile interviennent pour protéger les Palestiniens contre les Forces de Défense israéliennes ou des colons ou pour aider à l'affirmation des droits.

Le groupe des femmes israéliennes, Machsom Watch, surveille le comportement des membres de l'IDF aux checkpoints et adoucit ainsi le comportement de certains soldats.

Les pacifistes israéliens ont aidé à la cueillette des olives et protégé les fermiers palestiniens contre la violence de colons.

Les activistes israéliens et palestiniens manifestent régulièrement contre la construction du Mur dans des endroits comme le village de Bil'in. La société civile doit donc être créditée de la diminution de la souffrance des Palestiniens.

X. RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE

56. Lors d'une visite récente dans les Territoires palestiniens occupés et en Israël, le Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme a souligné le besoin de responsabilité des Israéliens et des Palestiniens pour la violation de la loi humanitaire internationale et de la loi sur les droits de l'homme.

Les Palestiniens qui lancent des roquettes Qassam sur Israël, tuent et blessent des civils et endommagent des biens, devraient être tenus individuellement pour responsables et poursuivis. Mais aussi les Israéliens qui ont commis des violations de la loi humanitaire internationale à une échelle bien plus grande.

Malgré le fait qu'Israël - à la différence de la Palestine - a un système de justice criminelle sophistiqué et avancé, les poursuites sont très rares.

Les réclamations des civils étaient impossibles avant que la Cour Suprême israélienne rejette une Loi, le 12 décembre 2006, qui empêchait les Palestiniens de demander des compensations à Israël pour des dommages survenus lors d'actions de l'armée israélienne dans les TPO.

Les Palestiniens qui ont subi des préjudices dans des opérations "non -belligérantes" de l'armée dans les TPO peuvent maintenant tenter un procès pour obtenir des réparations.

Cependant, cette décision ne change pas l'interdiction de compensations aux Palestiniens qui ont subi des préjudices dans des opérations de combat ou aux Palestiniens appartenant à des "organisations terroristes" - comme le Hamas.

57. La responsabilité criminelle individuelle ne se substitue pas à la responsabilité d'Etat. Un Etat qui viole le droit international en détruisant la propriété d'un autre Etat utilisé pour des buts humanitaires dans un territoire occupé peut être tenu pour responsable par l'Etat lésé selon les principes traditionnels de la responsabilité d'Etat.

D'ailleurs un Etat qui viole systématiquement la norme péremptoire du droit international peut encourir une responsabilité envers la communauté internationale dans son ensemble pour une telle conduite ; et être sujet à une réclamation internationale de réparation à l'initiative de n'importe quel Etat prêt à faire une telle réclamation. De nombreux Etats, en particulier les Etats européens, ont subi des dommages en raison des attaques israéliennes contre leurs projets d'aide humanitaire dans les TPO.

D'ailleurs, Israël a systématiquement violé les normes péremptoires du droit international dans les TPO, allant du refus de l'autodétermination à de graves crimes contre l'humanité.

Les Etats pourraient envisager de porter plainte contre Israël selon les règles régissant la responsabilité d'Etat afin de l'induire à se conformer à ses engagements dans les domaines des droits de l'Homme et du droit humanitaire.

XI. OCCUPATION, COLONISATION ET APARTHEID : Y-A-T IL BESOIN D'UN AUTRE AVIS CONSULTATIF ?

58. La communauté internationale, s'exprimant par les Nations unies, a identifié trois régimes comme étant hostiles aux droits de l'Homme : le colonialisme, l'Apartheid et l'occupation étrangère. Les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies en témoignent.

L'occupation israélienne de la Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est contient des éléments de chacun des ces trois régimes, ce qui fait que la communauté internationale est particulièrement inquiète au sujet des territoires palestiniens occupés.

58. Que les Territoires Palestiniens Occupés soient occupés par Israël et gouvernés par des règles appartenant au régime juridique spécial d'une occupation ne peut pas être contesté.

La Cour Internationale de Justice l'a confirmé en ce qui concerne la Cisjordanie et Jérusalem-Est dans son Avis consultatif sur les Conséquences juridiques de la Construction d'un Mur dans les Territoires Palestiniens Occupés (voir les rapports de la CIJ, P. 136, paragraphe 78), et a soutenu que la Quatrième Convention de Genève relative à la Protection des Personnes civiles en Temps de Guerre, de 1949, était applicable à ce territoire (ibid., paragraphe 101)

Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les Etats contractants à la Quatrième Convention de Genève ont déclaré que cette convention est applicable à l'ensemble des TPO (ibid., paragraphes 96-99).

D'ailleurs, il n'est pas possible d'argumenter sérieusement, comme Israël a tenté de le faire, qu'Israël a cessé d'occuper Gaza depuis août 2005, quand il a retiré ses colons et les forces de Défense israéliennes de Gaza.

Même avant le début de l'opération "Pluies d'Eté", suite à la capture du Caporal Gilad Shalit le 25 juin 2006, Israël pouvait exercer un réel contrôle du territoire en raison de son contrôle des frontières externes de Gaza, de l'espace aérien et de la mer.

Depuis cette date, il a exercé son autorité militaire dans Gaza par des incursions militaires et des bombardements, dans les circonstances qui établissent clairement l'occupation (voir les paragraphes 8-13).

60. Aujourd'hui, il y a plus de 460.000 colons israéliens en Cisjordanie et à Jérusalem -Est (paragraphe 32).

D'ailleurs, Israël s'est approprié les terres agricoles et les ressources en eau de la Cisjordanie pour ses propres besoins.

Cet aspect de l'exploitation de la Cisjordanie par Israël semble être une forme de colonialisme du genre avoué, de refus des droits de l'homme fondamentaux et contraire à la charte des Nations Unies comme rappelé dans la Déclaration de l'Assemblée générale sur l'Octroi de l'Indépendance aux Pays et aux Peuples coloniaux de 1960 (résolution 1514 XV).

61. Les pratiques et la politique israéliennes dans les TPO sont fréquemment comparées à celles de l'Apartheid d'Afrique du Sud (voir, par exemple, Jimmy Carter, Palestine : la Paix, et non l'Apartheid (2006)). A première vue, l'occupation et l'Apartheid sont deux régimes très différents.

L'occupation n'est pas prévue pour être un régime oppressif à long terme mais une mesure intérimaire qui maintient la loi et l'ordre dans un territoire suite à un conflit armé et en attendant un accord de paix.

L'Apartheid est un système de discrimination raciale institutionnalisée que la minorité blanche en Afrique du Sud a utilisé pour conserver le pouvoir sur la majorité noire.

Il était caractérisé par le refus des droits politiques aux Noirs, la fragmentation du pays en des secteurs blancs et des secteurs noirs (appelés Bantustans) et par l'imposition aux Noirs des mesures restrictives conçues pour obtenir une supériorité blanche, une séparation raciale et la sécurité pour les blancs.

La libre circulation était limitée par un "système de laissez-passer" qui cherchait à limiter l'entrée des Noirs dans les villes.

L'Apartheid a été imposé par un appareil brutal de sécurité dans lequel la torture jouait un rôle significatif.

Bien que les deux régimes soient différents, les lois et les pratiques israéliennes dans les TPO ressemblent certainement à des aspects de l'Apartheid, comme démontré dans les paragraphes 49-50, et tombent probablement sous le coup de la Convention Internationale sur la Suppression et la Punition du Crime d'Apartheid de 1973.

62. Le colonialisme et l'Apartheid sont contraires au droit international. L'occupation est un régime légal, toléré par la communauté internationale mais non approuvé.

En effet, au cours des trois dernières décennies, selon les termes de l'universitaire israélien Eyal Benvenisti, "elle a acquis une connotation péjorative". Quelles sont les conséquences juridiques d'un régime d'occupation qui dure depuis près de 40 ans ? Clairement aucun des engagements imposés à la puissance occupante n'est diminué en raison d'une occupation aussi longue.

Mais quelles sont les conséquences juridiques quand ce régime a acquis certaines des caractéristiques du colonialisme et de l'Apartheid ?

Continue-t-il à être un régime légitime ? Ou cesse-t-il d'être un régime légitime, en particulier au vu des "mesures destinées aux propres intérêts des occupants ?"

Et si c'est la position, quelles sont les conséquences juridiques pour les personnes occupées, la puissance occupante et les Etats tiers ?

Ces questions ne devraient-elles pas être abordées par la Cour Internationale de Justice dans un nouvel avis consultatif ?

Il est vrai que l'Avis consultatif de 2004 sur les Conséquences juridiques de la Construction d'un Mur dans les Territoires Palestiniens Occupés n'a pas eu l'effet désiré pour contraindre les Nations Unies à prendre des mesures plus fermes contre la construction du Mur.

D'autre part, il faut se rappeler que les Nations Unies ont demandé quatre avis consultatifs à la Cour Internationale de Justice pour les guider dans leur approche de l'occupation de l'Afrique du Sud-Ouest (Namibie) par l'Afrique du Sud.

Dans ces circonstances, une demande d'un autre avis consultatif justifie une étude sérieuse.

XII. CONCLUSION : ISRAEL, LA PALESTINE ET L'AVENIR DES DROITS DE L'HOMME

63. Les Territoires palestiniens occupés ont une importance particulière pour le futur des droits de l'Homme dans le monde. Les droits de l'homme en Palestine ont été à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 60 années ; et plus particulièrement pendant les 40 dernières années depuis l'occupation de Jérusalem-Est, de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza en 1967.

Pendant des années, l'occupation de la Palestine et l'Apartheid en Afrique du Sud ont lutté pour attirer l'attention de la communauté internationale

En 1994, l'Apartheid s'est terminé et la Palestine est devenue le seul pays en voie de développement dans le monde sous l'assujettissement d'un régime affilié à l'Occident. C'est là où se situe la signification pour l'avenir des droits de l'Homme.

Il y a d'autres régimes, en particulier dans le monde en voie de développement, qui suppriment les droits de l'Homme, mais il n'y a aucun autre cas d'un régime affilié à l'Occident qui refuse l'autodétermination et les droits de l'Homme à un peuple en voie de développement et qui l'a fait depuis si longtemps

Ceci explique pourquoi les TPO sont devenus un test pour l'Occident, un test par lequel son engagement envers les droits de l'Homme sera jugé.

Si l'Occident échoue à ce test, on pourra difficilement s'attendre à ce que le monde en voie de développement aborde sérieusement les violations des droits de l'Homme dans leurs propres pays, et l'Occident semble rater ce test.

L'Union européenne soulage sa conscience en versant de l'argent aux Palestiniens par le biais du Mécanisme International Provisoire mais néanmoins il rejoint les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux, tels que l'Australie et le Canada, dans l'absence de pression sur Israël pour qu'il accepte l'autodétermination des Palestiniens et qu'il interrompe ses violations des droits de l'Homme.

Le Quartet, comprenant les Etats-Unis, l'Union européenne, les Nations unies et la Fédération russe, fait partie de cet échec.

Si l'Occident, qui a jusqu'ici mené la promotion des droits de l'Homme dans le monde entier, ne peut pas montrer un véritable engagement pour les droits de l'Homme des Palestiniens, le mouvement international des droits de l'Homme, qui peut prétendre être le plus grand accomplissement de la communauté internationale au cours des 60 dernières années, sera mis en danger et sera compromis.

Communique par l'agence de presse PNN qui a reproduit le texte dans son intégralité .